

LUXIONNAIRE

■ Abrasion

Les brochures des fabricants indiquent sous le titre de 'caractéristiques techniques' l'aptitude des revêtements de sol stratifiés à résister à l'usure, en mentionnant le nombre de tours obtenus au test Taber. Ce test de résistance de la couche supérieure fait partie des critères utilisés pour déterminer les domaines d'utilisation des revêtements de sol stratifiés.

■ Bruits d'impact

En interposant une sous-couche constituée par exemple d'une mousse en polyéthylène, de carton gaufré, de feutre-mousse, de liège, ou tout autre sous-couche adaptée entre le support et le revêtement de sol stratifié, on obtiendra une plus grande efficacité contre les bruits d'impact.

■ Brûlures de cigarettes

La cendre incandescente ou les cigarettes écrasées au sol ne laissent quasiment pas de trace visible sur le revêtement de sol stratifié.

■ Chaise à roulettes (aptitude à la)

C'est un test normalisé pratiqué selon les normes EN 425 ou la norme allemande DIN 54324. Lors de cet essai, la rotation continue (25-50-100.000 tours) d'une chaise à roulettes à bandage déterminée et chargée, détermine la résistance du revêtement de sol stratifié. Les modifications éventuelles de la surface du revêtement de sol stratifié sont observées visuellement.

■ Contre parement

Terme définissant la couche imprégnée appliquée au dos du panneau-support. Ce contre-balancement protège le panneau-support contre l'humidité et contre d'éventuelles déformations, et stabilise les éléments des revêtements de sol stratifiés.

■ Dissipation thermique

L'indication d'un faible coefficient de dissipation thermique indique la compatibilité du revêtement de sol stratifié avec un plancher chauffant, sauf avis contraire du fabricant.

■ Dureté Brinell

Indication de dureté et de résistance au poinçonnement statique exercé par les pieds de meubles ou des charges concentrées.

■ Elimination des déchets

Les restes de revêtement de sol stratifié sont à éliminer comme des restes de meubles en bois, etc.

■ **Emission (Catégorie d')**

Dès que l'indication "E 1" apparaît dans les données techniques d'un produit, cela signifie que ce produit respecte le taux d'émission de formaldéhyde contenu dans le bois autorisé par la loi. Les exigences techniques et écologiques du législateur sont ainsi satisfaites.

■ **Hauteur de réservation**

Définie l'épaisseur totale des éléments de revêtement de sol stratifié en millimètres. Avec une épaisseur d'environ 10 mm, il est probablement inutile de raboter les portes. C'est un avantage certain lors de travaux de rénovation, lorsqu'on veut poser le revêtement de sol stratifié sur un revêtement de sol existant.

■ **HDF**

Terme technique (High Density Fiberboard) utilisé pour dénommer les panneaux de fibres MDF densifié. Il constitue le support de la plupart des éléments de revêtements de sol stratifiés. Ses principales qualités sont sa densité, sa solidité et sa stabilité.

■ **Jeu de dilatation périphérique**

Espace libre laissé en périphérie de la pièce (murs, piliers, seuils de portes, tuyauterie, etc.) lors de la pose. On évite ainsi de brider les éléments de revêtement de sol stratifié dans leurs mouvements de dilatation-retrait, pour éviter des tensions éventuelles. Ce sont les composants en bois naturel qui, lors de grandes variations climatiques, peuvent déclencher ce phénomène de dilatation-retrait.

■ **Lumière (Résistance à la)**

L'indication "Degré 6 sur l'échelle du Bleu" définit la résistance du décor du revêtement de sol stratifié aux rayonnements intensifs tels que UV, d'après un test de la norme Européenne EN 438.2-16.

■ **Mélamine**

Résine spéciale d'imprégnation des couches de surface qui confère une grande résistance à l'abrasion aux revêtements de sol stratifiés et qui assure la protection du décor imprimé.

■ **MDF**

Terme technique (Médium Density Fiberboard) pour désigner les panneaux de fibres de moyenne densité. Ces panneaux sont plus légers que les panneaux de fibres MDF densifié (HDF).

■ **Overlay**

Terme définissant la couche d'usure en surface du revêtement de sol stratifié.

■ **Particules**

Les panneaux de particules sont faits de copeaux ou de fragments de bois, compressés à hautes température et pression et liés à l'aide de résines synthétiques.

■ **Panneau-support**

Constitue l'âme des éléments de revêtement de sol stratifié. Elle est constituée, selon le type de fabrication, de panneau de particules ou de fibres d'une épaisseur de 6 mm et plus. Ces panneaux sont composés de chutes de bois non- traités et triés, provenant de l'industrie du bois.

■ **Plancher chauffant**

Les revêtements de sol stratifiés sont compatibles, sauf indication contraire du fabricant, sur chauffage au sol. Grâce à son faible coefficient de résistance thermique, le revêtement de sol stratifié est adapté sur plancher chauffant basse température à eau chaude.

■ **Profilé**

Pour habiller les différentes jonctions du revêtement de sol stratifié aux pièces adjacentes, des profilés adaptés sont disponibles :

1. couvre joint avec ou sans rattrapage de niveau
2. profilé de bordure ou arrêt droit
2. profilé mura
3. l 4 - profilé nez de marche

■ **Porosité**

La surface des éléments de revêtement de sol stratifié est hermétique. Pour des raisons d'optique, certains fabricants incluent en surface des revêtements de sol stratifiés une légère structure (pores de bois, granité, satiné).

■ **Rainures et languettes**

Dispositif d'assemblage des éléments de revêtements de sol stratifiés dont le maintien est assuré par collage ou par clicage. Le serrage et l'ajustage des éléments des revêtements de sol stratifiés permet d'obtenir une grande stabilité.

■ **Résistance aux taches**

La surface du revêtement de sol stratifié est résistante aux taches des produits domestiques, alimentaires et d'entretiens. Les taches tenaces tel que l'encre, le rouge à lèvres, etc., sont à éliminer avec un produit adapté (acétone par exemple). Les fabricants des revêtements de sol stratifiés proposent des produits de nettoyage spécifiques (le test de la résistance aux taches est défini par la norme européenne EN 438-2.15).

■ Réaction au feu

Les revêtements de sol sont classés selon leur degré de réaction au feu. Ces classifications sont différentes selon les pays. Les revêtements de sol stratifiés doivent satisfaire aux exigences réglementaires de chaque pays. Si l'indication M3 apparaît, cela veut dire que le produit est difficilement inflammable.

■ Réparation

Les éléments de revêtement de sol stratifiés très endommagés peuvent être remplacés à l'unité par un professionnel sans laisser de trace visible de l'intervention. Dans le cas de dégradations superficielles, il existe des kits de réparation.

■ Test-Taber

Nom d'un test pratiqué selon la norme européenne (EN 438-2.6). Il définit le comportement à l'abrasion du revêtement de sol stratifié dont les éprouvettes sont fixées sur un socle tournant, disposées sous 2 roues munies de bandes abrasives en rotation. La vitesse de rotation, le type et le changement des bandes abrasives sont définies avec précision. Le nombre de tours de rotation obtenu avant l'apparition des premiers points d'usure détermine le point initial IP (Initial Points) qui est décisif. Le point final FP (Final Points) est atteint lorsque la surface du décor est usé à 95 %. A ce niveau d'usure, le revêtement est inutilisable. D'après les normes allemandes DIN, il est possible d'indiquer le point d'usure moyen en faisant la moyenne de la somme des points IP et FP.